

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Université Larbi Ben M'Hidi d'Oum El Bouaghi.

Faculté des Sciences Exactes et des Sciences de la Nature et de la Vie.

Département des Sciences de la Nature et de la Vie.



Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Direction Générale des Forêts.

Conservation des Forêts.

Willaya - d'Oum El Bouaghi.



# CONVENTION DE COLLABORATION SCIENTIFIQUE ET D'ECHANGES DIVERS

**ENTRE :**

**L'UNIVERSITE LARBI BEN M'HIDI  
D'OUUM EL BOUAGHI**

Représentée par sa rectrice

Madame : Pr **Farida HOBAR**

**ET**

**LA CONSERVATION DES FORETS D'OUUM EL BOUAGHI**

Représentée par son Conservateur

Monsieur : **Athmane REGHIOUA**



## Préambule

En Algérie, aujourd'hui plus qu'avant, la protection des ressources naturelles, dans le cadre d'un développement durable, constitue une priorité et un objectif majeur de toutes les structures œuvrant pour la protection de l'environnement et de la nature dans le pays.

La conservation des forêts de la wilaya d'Oum El-Bouaghi, s'est fixée comme principale mission, la gestion des forêts et la conservation d'espèces et d'espaces naturels constituant un programme national et universel de grandes valeurs. Cet objectif répond à l'une des exigences fondamentales de la politique nationale de développement économique et social qui considère prioritaires, les actions menées en direction de la protection de l'environnement et de la nature.

En outre, les échanges, le partenariat et la collaboration avec les institutions scientifiques et de recherche sont l'un des moyens préconisés par la conservation des forêts de la wilaya d'Oum El-Bouaghi afin d'atteindre ses objectifs, dès lors que cette collaboration est orientée vers la prise en charge réelle des problèmes qui retardent la protection, la préservation et la conservation du patrimoine naturel et ses ressources.

Par ailleurs, le Département des sciences de la nature et de la vie, de l'Université Larbi Ben M'hidi d'Oum El-Bouaghi, formé dans sa majeure composante par des universitaires (enseignants-chercheurs et étudiants) du domaine des sciences de la nature et de la vie, compte parmi ses principaux objectifs d'approcher globalement les problèmes de la qualité de l'environnement et les actions de protection de la nature et du cadre de vie en incluant leurs dimensions sociale, culturelle et économique. De construire une politique de conservation dans et avec la société en préconisant une approche intégrée visant à concilier la conservation du patrimoine biologique et le cadre de vie avec la recherche du développement socio-économique. L'Université Larbi Ben M'hidi œuvre également à être un véritable catalyseur et un partenaire pour l'action des pouvoirs publics, notamment en veillant à l'application des textes législatifs et réglementaires.

Aussi, la sensibilisation et l'implication des différents secteurs socio-économiques dans les actions de protection du patrimoine naturel, grâce à la collaboration avec les institutions travaillant dans le domaine de la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles, les conservations des forêts en particulier. Comptent parmi les actions primordiales du département des sciences de la nature et de la vie, Université Larbi Ben M'hidi d'Oum El-Bouaghi. Dans le souci de dynamiser la recherche scientifique et de répondre aux devoirs de sensibilisation et de vulgarisation des connaissances afin de favoriser la protection et le développement des ressources naturelles ; la conservation des forêts de la wilaya d'Oum El-Bouaghi et le département des sciences de la nature et de la vie, Université Larbi Ben M'hidi d'Oum El-Bouaghi, avec des objectifs communs, de connaissance, de recherche et de conservation, estiment qu'ils sont deux organismes à vocation à la fois complémentaires, partageant des intérêts communs et jugeant qu'un cadre de collaboration et d'échange ne peut être que bénéfique au bon développement de leurs activités respectives.

D'un commun accord, les deux parties contractantes de ladite convention considèrent judicieux et nécessaire d'établir une convention de collaboration et d'échanges. Cette convention obéit aux orientations définies par les textes et la réglementation en vigueur et fixe les principes généraux du cadre de la collaboration, les différents objectifs/actions ainsi que les modalités de leurs interventions et concrétisation.



**Article n°01:** La présente convention détermine le cadre général et les modalités de coopération entre : l'Université Larbi Ben M'hidi d'Oum El Bouaghi et la Conservation des Forêts de la wilaya d'Oum El Bouaghi.

**Article n°02:** Le partenariat concerne la formation, l'encadrement, les échanges et les participations aux manifestations scientifiques organisées par les deux parties contractantes, elle est représentée dans les objectifs/actions énumérés ci-dessous :

- L'organisation commune de sorties d'explorations scientifiques (recherche), et pédagogiques dans les forêts de la wilaya d'Oum El-Bouaghi.
- La diffusion et la valorisation des résultats des prospections et observations réalisées in situ par différents moyens (rapports, bulletins d'information, brochures, dépliants, conférences, séminaires,...).
- La sensibilisation et la vulgarisation des écoliers/universitaires et du grand public (organisation d'expositions, de journées d'information/vulgarisation, caravanes itinérantes,...)
- L'organisation commune de sessions de formation et d'encadrement commune entre les cadres de la conservation des forêts de la wilaya d'Oum El-Bouaghi et les membres (enseignants-chercheurs et étudiants) du département des sciences de la nature et de la vie, Université Larbi Ben M'hidi d'Oum El-Bouaghi (stages de formation thématiques, ateliers, Work field,...).
- La facilitation de l'accès à la formation post graduée spécialisée et master 2 pour les cadres de la conservation des forêts et ce dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- La facilitation de l'accès à la documentation détenue par les deux parties (conservation des forêts d'Oum El Bouaghi et l'Université Larbi Ben M'hidi).
- La réalisation commune de supports audio-visuels (Bases photographiques et documentaires, reportages et films scientifiques ou de vulgarisation, sites web,...).
- La proposition de thèmes de recherche dans le cadre des mémoires de fin d'étude en tenant compte des préoccupations et suggestions de la conservation des forêts.

**Article n°03 :** Pour assurer une meilleure garantie à l'aboutissement des objectifs/actions précitées, les deux parties conviennent :

- De donner à leur collaboration un caractère privilégié et exemplaire en vue notamment de promouvoir, d'intensifier et de généraliser les échanges entre elles, ce qui permettra de renouveler la convention,
- De conjuguer leurs potentialités respectives tant matérielles qu'humaines,
- D'élaborer un programme d'échanges et de partenariat régulier.

**Article n°04 :** La présente convention est établie pour une durée de trois (03) années, renouvelables, et prend effet à compter de la date de sa signature.

**Article n°05 :** Les deux parties s'engagent à tracer un plan de travail sur trois années, en élaborant un programme d'activité trimestriel complété par des termes de références pour chaque action envisagée ; où seront définies: les objectifs, les démarches, les ressources humaines et les besoins matériels nécessaires à la concrétisation de l'action.

**Article n°06 :** Les deux parties ont convenu de tenir une réunion durant l'année (octobre). Cette réunion se tiendra simultanément au niveau de leurs sièges respectifs et aura pour but de traiter les actions suivantes :

- Etablir et réviser le programme de collaboration,
- Assurer le suivi de l'état d'avancement des programmes d'échanges.

**Article n°07** : Les deux parties s'engagent à mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires et disponibles pour la concrétisation des objectifs/actions.

**Article n°08** : La résiliation de la présente convention peut avoir lieu d'un commun accord ou à la demande de l'une des deux parties, après un préavis de six (06) mois, accompagné d'un rapport circonstancié. La dite résiliation ne peut être prononcée qu'après élaboration d'un procès verbal et d'un bilan final d'activité communs.

Fait à Oum El Bouaghi le 25/01/2018

Pour La Conservation des Forêts  
de la Wilaya d'Oum El Bouaghi  
Monsieur : Athmane REGHIOUA

Pour l'Université Larbi Ben M'Hidi  
d'Oum El Bouaghi  
Madame la rectrice : Farida HOBAR



مستأير الجامعة بالنيابة  
أ. د حوبار فريدة